

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CREATION TEMPORAIRE DE 7 POSTES
D'ADJOINT TECHNIQUE - SERVICES
TECHNIQUES - DECHETS MENAGERS**

Direction Ressources humaines
N° 2017-D-242

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté A n° 4 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité du service des déchets ménagers,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 7 postes d'adjoint technique au sein des services techniques, déchets ménagers, à compter du 1^{er} août 2017, pour 5 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **16 août 2017**